



Loyers retards - droits du propriétaire

Par **Lapuce06**, le **30/05/2016** à **09:33**

Bonjour,rnrnJe me retrouve dans une situation compliquée. Ayant perdu mon emploi depuis fin d'année dernière, mon époux travaillant en temps partiel et en CDD nous avons le moi de mai que nous n'avons pas pu régler. rnJ'ai fait des démarches au près de la CAF pour une aide au logement qui a été refusée car ils se basent sur les revenus s'il y a plus d'un an. Sauf qu'il y a plus d'un an, nous n'avions pas de problème. rnNous allons trouver une solution pour le régler au plus vite. rnCependant, cela fait plus de 15 ans que nous sommes locataires de l'appartement et qu'il n'y a jamais eu de problème.rnQu'est il en droit de faire ? Il me parle de protection juridique...rnJ'ai peur... Help!rnrnMerci par avance! rnrnSteph.

Par **morobar**, le **30/05/2016** à **09:44**

Bjr,rnIl est en droit de demander la résiliation du bail pour le défaut de paiement observé.rnMais la procédure est longue, vous avez le temps de régulariser la situation.

Par **Visiteur**, le **30/05/2016** à **20:48**

Bonsoir,rnNon, ne raisonnez pas comme dit morobar, prenez les devants et contactez le proprio, auquel vous présenterez votre problème et proposerez de payer vos ptochains loyers majorés d'une partie de votre retard, jusqu'à extinction de la dette.

Par **morobar**, le **31/05/2016** à **08:22**

Hello @pragmarnPourquoi vous permettre de critiquer ma réponse, assise sur le plan juridique, pour y substituer la vôtre, qui ne l'est pas ?

Par **Visiteur**, le **31/05/2016** à **13:52**

Hello !
Simplement parce que je pense que jouer sur les délais de justice est peu honnête et qu'une bonne entente vaut mieux qu'une procédure !
Mais ce n'est que mon avis !

Par **morobar**, le **31/05/2016** à **15:37**

L'expérience montre qu'un défaut de paiement pour un motif non accidentel va se répéter.
Accidentel, comme un changement de banque...
Mais lorsque la situation économique est dégradée, le loyer est souvent le premier poste à souffrir, les autres étant plus ou moins incompressibles.
Bien des bailleurs répugnent à sortir le papier bleu en espérant une amélioration de la situation.
Et la dette ne fait que grossir.